



## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq octobre à 19 heures 30 minutes, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, par visioconférence.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale extraordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 19 heures 35 minutes et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Adoption de nouveaux statuts.

Le Secrétaire général Damien GUIONIE rappelle que le vote de la résolution unique, réalisé par voie électronique, a été ouvert le 22 septembre 2023 à 14 heures et sera clôturé après délibération de l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Secrétaire général annonce la clôture des votes et présente les résultats du scrutin de l'Assemblée.

### I. Constat du quorum

Participation au scrutin de l'Assemblée générale extraordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	182	824
Nombre d'émargements	123	602
Taux de participation	67,58%	73,06%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 182 clubs représentant 824 voix acquises.

123 clubs représentant 602 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

### II. Adoption de nouveaux statuts

Résultat des votes :

Résolution unique. Adoption de nouveaux statuts		Nombre de votants		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve le projet de nouveaux statuts portant mise en conformité avec les dispositions de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et actualisation des procédures fédérales, avec entrée en vigueur au 1er décembre 2023.	Oui	109	88,62%	542	90,03%
	Non	4	3,25%	20	3,32%
	Ne se prononce pas	10	8,13%	40	6,64%

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40 minutes.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Thierry RAPHET  
Président

Damien GUIONIE  
Secrétaire général